



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Garantie jeunes : la rendre plus accessible aux 16-25 ans

Publié le 14 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La Garantie jeunes est destinée aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité sans études, emploi ou formation (NEET). Elle est fondée sur le principe de « *l'emploi d'abord* ». Mais comment la rendre accessible au plus grand nombre s'interroge le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) dans un récent rapport ?

La Garantie jeunes est un dispositif qui constitue un accompagnement intensif de douze mois, qui peut être prolongé de six mois, assorti d'une allocation. Il vise les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET).

Dans son rapport du 17 décembre 2020 sur la Garantie jeunes, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) dresse un bilan de cette aide depuis 2013 et apporte des préconisations afin d'en étendre l'efficacité.

Si une étude d'avril 2019 de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) montre que le public ciblé a bien été atteint par le dispositif, le COJ relève que des jeunes en situation de précarité, renforcée par la crise sanitaire de ces derniers mois, n'y ont pas accès ([lire la suite de l'article de Vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/en-bref/278058-garantie-jeunes-allocation-et-accompagnement-un-droit-ouvert-tous) [\(https://www.vie-publique.fr/en-bref/278058-garantie-jeunes-allocation-et-accompagnement-un-droit-ouvert-tous\)](https://www.vie-publique.fr/en-bref/278058-garantie-jeunes-allocation-et-accompagnement-un-droit-ouvert-tous))

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

Nos partenaires



[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0